



La double crise sanitaire et économique a conduit nombre d'observateurs, et surtout de décideurs, à considérer qu'il s'agissait d'une transition globale allant vers un « monde d'après ». En matière de commerce de marchandises, de services, les impacts commencent à émerger, mais davantage dans le sens d'une remise en cause de leur légitimité et de leurs effets bénéfiques. Plusieurs péripéties, étalées sur la période récente, le montrent, à l'exemple de la Suisse.

En matière d'Accord de libre-échange, de partenariat commercial, d'harmonisation des règles de droit, le « monde d'après » ne ressemble manifestement pas au « monde d'hier ». Avec la crise sanitaire, la résurgence de l'idée de souveraineté économique creuse son sillon. Les vertus hier attribuées aux accords et aux partenariats commerciaux bilatéraux, voient jeter sur eux un discrédit qui prend de l'ampleur. Les bénéfices que pourraient retirer les nations de tels Accords commerciaux, ne seraient pas aussi importants qu'il n'y paraît, et qu'ils comportent même des préjudices sectoriels conduisant à renoncer à signer les textes issus des négociations.

Deux exemples attestent des doutes qui, désormais, s'emparent des gouvernements, et, surtout, de certains acteurs économiques. C'est le cas de la Suisse qui, en dépit des relations commerciales privilégiées qu'elle entretient avec les 27 Etats membres de l'UE (quatrième partenaire commercial sur les biens, troisième sur les services, et second sur les investissements), a renoncé à signer un Accord-cadre avec Bruxelles.

MESSIEURS LES SUISSES, TIREZ LES PREMIERS

Depuis plus de trente ans, les relations entre l'Union européenne et la Suisse sont parsemées d'avancées et de reculs. La décision prise le 26 mai dernier par le Conseil Fédéral de ne pas signer l'Accord institutionnel avec l'UE, appartient à la seconde catégorie. Les négociations, enclenchées depuis plusieurs années, et rythmées de manière intensive à partir de janvier 2021, n'ont pas abouti. Aux yeux des deux parties, les Accords bilatéraux antérieurs n'étaient plus adaptés à l'évolution du droit communautaire, et nécessitaient un réexamen, dans la perspective d'un Accord institutionnel ou cadre, dont la finalité était de faciliter, tout en le sécurisant, l'accès au marché intérieur de l'UE, assorti de la formation d'un tribunal arbitral pour résoudre les litiges entre les deux contractants.

Deux aspects fondamentaux, parmi d'autres (notamment l'épineux problème des aides d'Etat), du texte ont conduit la Suisse à renoncer à signer cet Accord cadre. Le premier a trait au principe de règlement des différends (Art. 10), pour lequel il était indiqué que, en cas de nécessité, le tribunal ainsi instauré pourrait recourir à la Cour de Justice de l'UE (CJUE) pour trancher le différend en fonction de l'interprétation qu'elle établirait du droit européen. Pour les autorités helvètes, il s'agit d'un risque de perte de souveraineté. Le second aspect concernait l'application par la Suisse du droit de l'UE en matière de détachement des travailleurs. Aux yeux de Berne, une telle perspective laissait planer la crainte d'un dumping social et d'une remise en cause de la législation en vigueur dans l'Etat fédéral, d'autant plus qu'il n'a pas obtenu de garantie suffisante pour y déroger une fois appliqué.

En réalité, la signature d'un tel accord cadre était déjà compromis, les clivages politiques étant nombreux et reflétant ceux propres aux acteurs économiques et sociaux (europlobes versus europhiles, syndicats de salariés, patronat, agriculteurs...). L'approbation de l'Accord par le truchement d'une votation aurait par voie de conséquence eu du mal à passer. Une fois de plus, la Suisse démontre que ses rapports avec l'UE – laquelle n'est évidemment exempte d'intérêts bien compris – se situent sur le registre de l'émotionnel, la crainte d'être absorbée, voire engloutie, par des règlements européens complexes et parfois opaques,

étant très vivace. Et que dire des agriculteurs, qui, régulièrement, se sont montrés hostiles à tout rapprochement avec l'UE.

ÇA BOUGE CÔTÉ BRITANNIQUE

Si la Suisse a préféré renoncer, le Royaume-Uni a quant à lui enclenché des négociations avec l'Australie. Nécessité oblige, puisque le pays n'est plus membre de l'UE depuis janvier 2021, et que, au regard de l'importance historique du libre-échange pour lui et pour ces acteurs économiques et financiers, il affiche une stratégie de partenariats commerciaux tous azimuts. Le cheminement ne sera toutefois pas de tout repos. Car il y a également pas mal de clivages de l'autre côté de la Manche en la matière. Le gouvernement de Londres, en la personne de la Ministre du commerce Liz Truss, pousse à la négociation et à la signature de ce type d'Accord de libre-échange.

Ce qui provoque quelques réactions hostiles, en particulier du côté des agriculteurs, ou du moins, ce qu'il en reste. Le National Farm Union (NFU) a en effet tenu des propos négatifs sur la perspective d'un Accord avec Canberra, les craintes étant de voir l'élevage malmené par des contingents d'importations à droits nuls accordés par Londres aux concurrents australiens, dont on connaît les performances en viandes bovine et ovine. Assurément, le BREXIT ne sera pas un long fleuve tranquille.

Pour rester sur le cas de la Suisse, Londres a manifestement anticipé puisque les deux pays ont signé un Accord de partenariat en février 2019. Petit clin d'œil à l'UE au passage dans la mesure où l'Accord bilatéral anglo-helvétique montre qu'il est toujours possible de s'entendre avec l'Etat fédéral, sachant que cet Accord devrait évoluer dans ses modalités d'application maintenant que Berne n'a pas souhaité aller plus avant avec Bruxelles. Il faut dire que la Suisse dégage un excédent commercial agroalimentaire avec le Royaume-Uni (300 millions d'€), alors que son déficit avec l'UE à 27 reste conséquent, de l'ordre de 30 à 40 milliards.

LES CHARMES DU LIBRE-ÉCHANGE BILATÉRAL

L'état présent des discussions commerciales bilatérales entre puissances économiques ne décourage pas pour autant Bruxelles, dont la croyance dans les vertus d'échanges libéralisés demeure intacte. Sur fond d'apaisement des tensions antérieures, liées en particulier au conflit Airbus-Boeing, la représentante américaine au commerce, Katherine Tai, qui s'est entretenue avec ses homologues européens, a laissé entendre que les relations commerciales entre l'UE et les Etats-Unis devaient être rétablies dans un esprit plus serein. Les Ministres au commerce de l'UE envisagent de répondre favorablement à l'appel du pied des Etats-Unis, en n'alourdissant pas les mesures de rétorsion douanières. De là à ce que les deux entités économiques reprennent la négociation sur le TAFTA là où elles l'avaient laissée du temps de Donald Trump, il n'y a qu'un pas, surtout face à une Chine de plus en plus agressive. Dans la mesure où les divergences entre Etats membres au sujet du MERCOSUR restent vives, cette perspective de renouer le dialogue sur le TAFTA reste encore éloignée. Les agriculteurs sont malgré tout appelés à suivre attentivement toutes cette agitation. Il en va de la robustesse du débat sur la souveraineté.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Webscraping, usage de données massives : la crise sanitaire accélère l'innovation dans la statistique publique (les institutions agricoles bientôt dans la boucle)

La statistique publique a suivi les impacts économiques de la crise sanitaire selon deux tempos : au rythme lent de la production d'indices macroéconomiques mais aussi dans la quasi-instantanéité du calcul d'indicateurs de conjoncture. Justement, dans le champ de la conjoncture, la crise du covid-19 a accéléré l'usage de méthodes innovantes qui, à terme, vont bouleverser les pratiques ; les institutions agricoles devront entrer dans la boucle de ces innovations qui modifieront leur culture du chiffre (notamment dans le domaine des données privées).

LES IMPACTS SECTORIELS DE LA CRISE SANITAIRE : L'AGRICULTURE A ÉCHAPPÉ AU PIRE

Trois fois par an, l'INSEE publie une note de conjoncture complète où l'on trouve des éclairages sectoriels très attendus. Le dernier numéro de cette note, publié en mars 2021 est apparu comme un bilan macroéconomique de la crise sanitaire en cours ; le titre même de la note était sans ambiguïté « Un an après » (1).

Du point de vue agricole, on a surtout regardé la partie consacrée à la mesure des impacts sectoriels de la crise (tableau 1).

L'agriculture française n'a pas été épargnée par la crise mais il semble qu'elle a échappé au pire... car le pire a eu lieu : à l'acmé de la crise (deuxième trimestre 2020), le secteur de la construction a connu un recul de plus d'un tiers de son activité par rapport au dernier trimestre 2019.

UN DÉFI POUR LA STATISTIQUE PUBLIQUE : RÉAGIR VITE

Evidemment, les indicateurs macroéconomiques présentés dans cette note ont nécessité un long temps d'élaboration. Or dans le contexte de la crise sanitaire, les décideurs institutionnels ont eu besoin de statistiques beaucoup plus réactives, produites dans des délais très courts pour ajuster leurs actions. Pour faire face à l'urgence, l'INSEE a mis en place une batterie d'outils de captation rapide d'informations économiques ; les grandes institutions productrices de statistiques économiques se sont attelées à la même tâche (Banque de France, OCDE).

En mai dernier, le CNIS a organisé une conférence un peu exceptionnelle où ces organisations ont été invitées à présenter leur expérimentation. D'habitude, ce genre d'évènement n'attire qu'un public d'experts mais là, les observateurs professionnels moins avertis avaient tout intérêt à suivre les débats car ils ont pu se familiariser avec des techniques et des méthodes nouvelles qui toucheront d'ici peu tous les domaines des activités économiques et de la vie sociale (l'agriculture, y compris). Parmi ces pratiques, on retiendra (2) :

- Webscraping : il s'agit de techniques d'extraction massive du contenu de sites Web pour les rendre disponible pour l'analyse statistique. Un exemple d'application : l'OCDE a mis en place des analyses des données des sites LinkedIn et Indeed. Les échanges des usagers de ces plateformes (analysés selon les méthodes du text mining), leur statut (en emploi ou non), la publication et le retrait d'offres d'emploi, ont permis à l'organisation d'être informée de l'évolution au jour le jour du marché de l'emploi durant la crise sanitaire
- Usage massif de données privées : pour suivre au plus près les mouvements de perte de revenu des ménages, l'INSEE a intensifié l'utilisation d'une opération de collecte des données bancaires que l'institut a mis en place avec le Crédit Mutuel. L'observation s'est focalisée sur les mouvements d'entrée de valeurs sur les comptes

des ménages comme indicateurs des variations de revenu des ménages durant la crise.

On pourrait poursuivre l'énumération des innovations présentées durant la conférence mais ce qui nous paraît important de dire, c'est que la majorité des expérimentations en cours ont un point commun : l'usage de données privées en grand volume ; c'est une vague de fond qui traverse toute la statistique publique (encadré 1).

DONNÉES PRIVÉES, DONNÉES MASSIVES : L'AGRICULTURE DANS LA BOUCLE

L'agriculture française est dotée d'un très vaste dispositif de statistique publique ; peu de secteurs d'activité bénéficient d'un tel effort de mesure. L'agriculture fait l'objet de différents modes collectes d'informations : enquêtes exhaustives (recensement de l'agriculture), enquêtes par échantillon (RICA) et mobilisation de données administratives. La prochaine étape, c'est l'usage massif de données professionnelles ; comme toutes les autres institutions agricoles, les Chambres d'agriculture entreront nécessairement dans la boucle car elles collectent un grand nombre de données individuelles dans leur mission. Tout cela va secouer grandement notre culture du chiffre, notamment en matière de données privées.

Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

Tableau 1- Pertes d'activité économique par branche (prévisions et estimations). Ecart par rapport au quatrième trimestre 2019 (en %).

Source INSEE	2020				2021
	T1	T2	T3	T4	T1
Agriculture, sylviculture et pêche	-1,3	-1,9	-1,5	-1,1	0,0
Industrie	-5,7	-23,1	-6,7	-4,4	-3,0
Dont IAA	-0,7	-9,7	-1,5	-3,5	-3,0
Construction	-14,0	-31,6	-5,8	-8,2	-6,0
Services marchands	-5,5	-18,1	-4,50	-6,6	-6,0
Services non marchands	-4,1	-14,4	1,0	0,0	0,0
PIB	-5,9	-18,6	-3,5	-4,9	-4,0

Encadré 1- Indice des prix à la consommation (IPC) : passage au régime des données massives (big data) (3)

Longtemps, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a été calculé à partir de relevés mensuels effectués par des enquêteurs sur des lieux de vente physiques (près de 200 000) ; à cela s'ajoutaient plus de 160 000 éléments d'information issues des données administratives et de l'enregistrement des transactions commerciales sur internet. Mais aujourd'hui, après plus de 10 ans de collaboration avec les principales enseignes de la grande distribution, l'INSEE a mis en place un dispositif qui lui donnera accès à 2 000 fois plus de données grâce à une collecte massive de données de caisses, c'est-à-dire des informations sur les prix, les volumes et la nature de produits achetés, recueillies au moment où le consommateur passe à la caisse des magasins. Désormais l'INSEE reçoit, tous les mois, plus de 1,7 milliard d'enregistrements. Le premier IPC calculé avec ces données de caisse a été publié en

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232077>

² L'ensemble des méthodes et travaux présentés en réunion sont disponibles sur le site de CNIS : <https://www.cnis.fr/evènements/systeme-financier-et-financement-de-leconomie-2021-1-reunion-2/?category=7271>

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232077>

La descente aux enfers du Liban

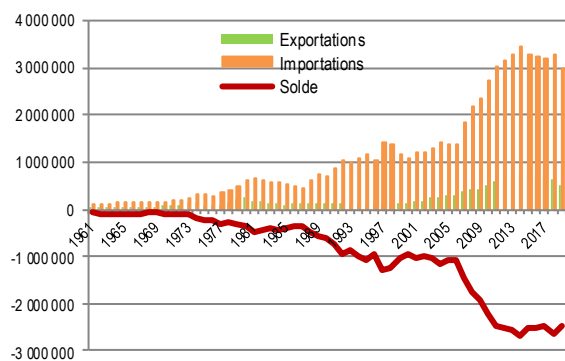
L'évolution de la situation au pays du cèdre est des plus inquiétantes. Au moins 50% des Libanais vivent actuellement sous le seuil de pauvreté. Le PIB par habitant a chuté de -40% entre 2018 et 2020, d'après la Banque Mondiale, alors que l'inflation a flambé de 140% en un an. Comment en est-on arrivé là ? Comment le secteur agricole libanais traverse-t-il cette crise ?

LA « SUISSE DU MOYEN-ORIENT » N'EST PLUS

Dans les années 1990, au sortir de la guerre civile, la stratégie de reconstruction du Liban a porté sur le développement des services, et le gouvernement fit tout pour attirer les investisseurs : secret bancaire, taux d'intérêt des plus attractifs sur les dépôts en dollars (jusqu'à 20%). Cette politique monétaire, qui a valu au Liban le surnom de « Suisse du Moyen-Orient », a par ailleurs alimenté la dette publique (155% du PIB en 2019). L'emballement de l'endettement, la hausse des taux d'intérêt de la dette, et la forte « dollarisation » de l'économie, autant d'ingrédients qui ont provoqué la dépréciation de la livre libanaise, précipitant le pays dans les abîmes d'une grave crise économique et monétaire. Dès octobre 2019, le Liban connaissait d'importantes manifestations, les citoyens se mobilisant pour dénoncer notamment la corruption généralisée dans le pays, l'instauration de nouvelles taxes, mais aussi les inégalités au sein de la société libanaise et l'absence de perspective pour la jeunesse alors que le taux de chômage chez les moins de 25 ans atteignait 30%. Le Liban s'est déclaré en défaut de paiement en mars 2020. La livre a perdu 90% de sa valeur face au dollar : le taux de change officiel demeure à 1 507 livres pour un dollar, mais le dollar se négocie sur le marché parallèle jusqu'à 10 000 voire 15 000 livres.

A cette crise économique et financière est venue s'ajouter la pandémie puis, le 4 août 2020, l'explosion au port de Beyrouth d'un entrepôt de nitrate d'ammonium, qui a détruit des silos à grains, infrastructure majeure pour ce pays importateur net sur le plan de l'agroalimentaire (graphique 1).

Graphique 1 : Balance commerciale agro-alimentaire du Liban (en milliers de dollars US)



Source : FAO STAT

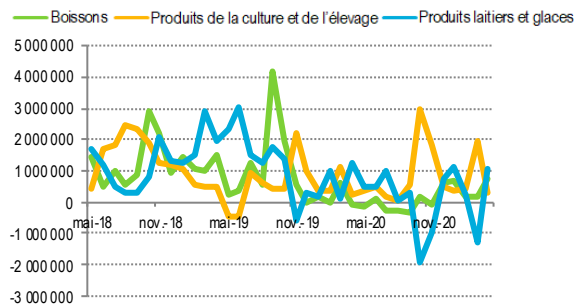
FORTE DÉPENDANCE AUX IMPORTATIONS

Au sortir de la guerre civile, en 1990, le secteur agricole libanais n'a pas figuré dans les priorités de la politique de reconstruction. Entre la fin des années 1980 et les années 1990, la valeur de la production agricole du Liban a ainsi été divisée par deux, d'après les données du Centre de Recherches et d'Etudes Agricoles Libanais (CREAL). Résultat : le pays importe 80% de son alimentation, le déficit commercial agroalimentaire s'élève à près de 3 milliards de dollars. Pourtant, encore 11% de la population active travaille dans l'agriculture, ainsi qu'une partie des 6 millions de réfugiés arrivés dans le pays à la suite du conflit syrien.

L'Union européenne est un partenaire commercial majeur du Liban. L'UE y exporte des animaux vivants, du blé et autres céréales, des poudres de lait et lactosérum, des fromages... Si le solde des

échanges reste positif en faveur de l'UE en 2020 (+520 millions d'euros), les exportations ont toutefois dévissé de -30% entre 2019 et 2020 (-20% sur les céréales, -28% pour les poudres de lait, -40% pour les fromages), à l'exception du blé. La crise économique a également bousculé les échanges avec la France, dont l'excédent commercial avec le Liban sur le poste agroalimentaire, d'environ 100 millions d'euros, a chuté de 50% en 2020 (graphique 2).

Graphique 2 : Soldes des échanges de produits agroalimentaires entre la France et le Liban

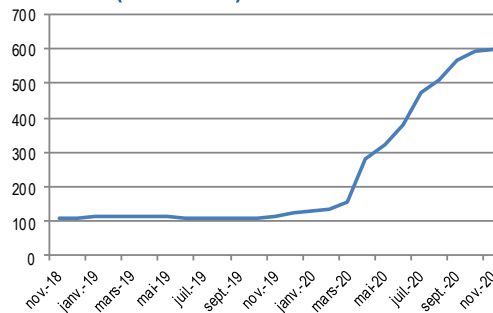


Source : DGDDI

UNE CRISE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

La FAO et le Programme alimentaire mondial tirent la sonnette d'alarme : le Liban est exposé au risque de famine. La crise monétaire a réduit les possibilités d'importation. Les Libanais sont confrontés à une hausse des prix alimentaires vertigineuse, le coût des denrées a quadruplé en un an (graphique 3). 2,3 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire, soit un tiers de la population.

Graphique 3 : Prix à la consommation au Liban, indices d'alimentation (2015 = 100)



Source : FAO STAT

Les capacités de production nationales sont également mises à mal par la crise. Les agriculteurs libanais n'ont plus les moyens de se fournir en intrants, importés et vendus en dollars US, ni de rembourser les emprunts souscrits pour les acquérir. Le prix des facteurs de production a en effet explosé, multiplié par quatre. Le système d'achats publics de blé et d'orge aux agriculteurs instauré en 1959 (et qui alimente les stocks publics) est à l'arrêt depuis deux ans. Pour couronner le tout, l'Arabie saoudite a annoncé en avril dernier un embargo sur les importations libanaises de fruits et légumes après la découverte de stupéfiants dans une cargaison de grenades.

Sans intrant ni visibilité en matière de débouchés ou de prix pour leur production, les agriculteurs auraient ainsi réduit de 30% les surfaces semées en 2020, selon la FAO. Le CREAL évalue la perte de production entre 2018 et 2020 à 47% pour l'ensemble des productions végétales (jusqu'à 64% en céréales et fruits) et 26% pour les productions animales. Certains producteurs vont jusqu'à se tourner vers des cultures illégales comme le cannabis – le Liban figure au 4e rang des pays producteurs. Le sursaut des autorités libanaises pour surmonter ce cataclysme, se fait encore attendre. Au regard des divisions politiques abyssales qui caractérisent le pays, l'attente risque d'être longue.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

Je clique donc je mange

La propagation d'un virus ayant obligé les gouvernements à adopter des mesures drastiques de confinement des populations, du moins durant le premier semestre de l'année 2020, les bilans en matière de modes de consommation de produits alimentaires se succèdent et semblent converger pour affirmer que la crise sanitaire a lourdement participé à l'éclosion de nouveaux styles de consommation. Plus de quête de proximité avec les producteurs, davantage d'exigences en matière de qualité des produits, c'est aussi le rapport à la distribution qui a connu une mutation importante durant l'année 2020. Ce rapport s'avère en effet de plus en plus distancié, illustrant ainsi de la part du consommateur, un souhait d'acheter autrement.

C'est ce qui ressort de la lecture des données émanant du baromètre Nielsen – Fevad. Selon ces données, on a assisté en 2020 à une forte accélération du e-commerce alimentaire, comparativement à l'année précédente. Il faut y voir bien évidemment l'impact exercé par la crise sanitaire et par le premier confinement. Mais comme il y eut plusieurs confinements successifs, la trajectoire reste plutôt bien orientée pour 2021, avec une hausse de +13%, certes moins prononcée qu'en 2020, mais significative.

Dans l'Union européenne (restreinte à 15 Etats membres), ce ne sont pas moins de 36 milliards d'€ qui ont été injectés dans les achats de produits alimentaires au travers du e-commerce, soit une progression de quelque +65% sur un an. Chiffre impressionnant, mais qui ne se limite pas au seul périmètre de l'UE, puisque le e-commerce a progressé de +24% en Chine, et a plus que doublé aux Etats-Unis, pour atteindre 89 milliards d'€ (+125%). Rien qu'en France, les ventes de produits de grande consommation et de frais en libre-service, ont bondi de +42%, ce qui a représenté près de 8% des ventes l'an dernier. La digitalisation des achats alimentaires en e-commerce concerne également les entreprises, puisque 37% d'entre elles indiquent qu'il s'agira d'une pratique durable, contre seulement 7% estimant que ce sera ponctuel, faisant ainsi du secteur agricole et alimentaire le premier en termes de proportions d'entreprises ayant adopté ce type de support pour leurs achats.

Comme toute mutation, la question qui désormais est posée est de savoir si elle sera durable ou si elle s'atténuera une fois la crise sanitaire surmontée. Un français sur deux estime que son changement de comportement s'inscrira dans la durée, alors que deux tiers des consommateurs ayant adhéré à ce processus de digitalisation avancent que, depuis la fin du premier confinement, ils n'ont plus eu recours au e-commerce. Tout va dépendre des mesures qui seront prochainement adoptées pour favoriser ou non le travail à distance, puisque, manifestement, il s'agit d'un facteur déterminant dans l'avènement du e-commerce. De plus, la prise de conscience de ce phénomène de digitalisation de la consommation de produits alimentaires incite les grandes enseignes à s'adapter, en renforçant les livraisons à domicile, ou bien en étoffant le drive piéton, articulé au retrait des colis dans les bureaux de poste. N'est-ce pas ce qu'ont précisément réalisé Carrefour et La Poste ?

A la question de la durabilité de la mutation en cours s'en superpose une seconde, plus en lien avec les produits eux-mêmes. Autant on peut comprendre que la crise sanitaire a impulsé des changements dans l'organisation du travail et dans le rapport au temps des consommateurs, autant les préoccupations relatives à l'origine des produits demeurent entières.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

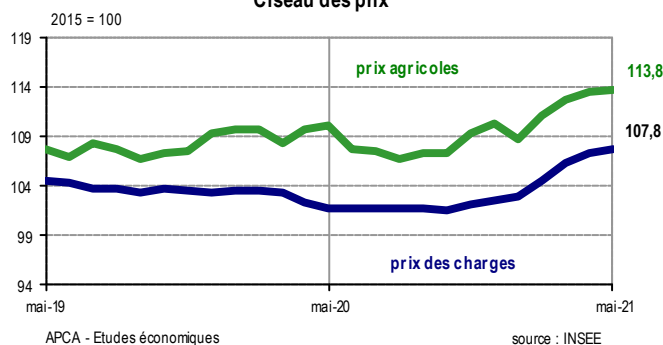
- Lettre économique n°412 : L'heure des comptes, février 2021

- Analyses et Perspectives n°2102 : Le bilan mouvementé de la fin des quotas sucriers, janvier 2021

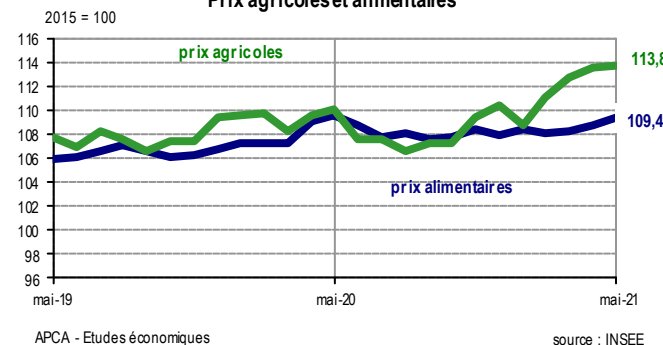
www.chambres-agriculture.fr



Ciseau des prix

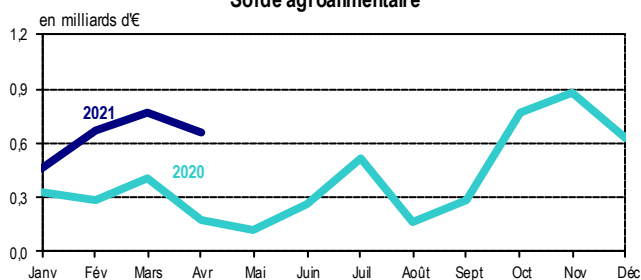


Prix agricoles et alimentaires

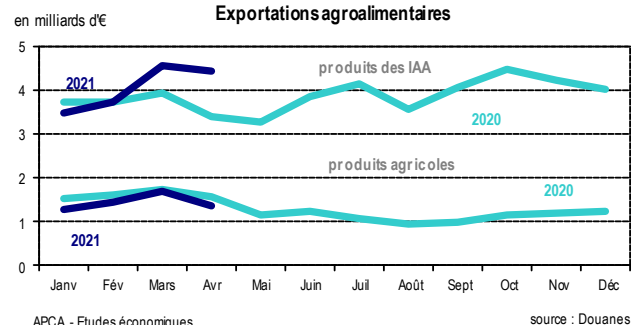


% (Source : INSEE)	en 1 mois	en 12 mois	en 24 mois
prix alimentaires	0,5%	-0,3%	3,2%
prix agricoles	0,2%	3,3%	5,6%
prix des charges	0,4%	6,0%	3,1%
inflation	0,3%	1,4%	1,8%

Solde agroalimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En avril	Cumul 4 mois
2021	0,654	2,558
2020	0,178	1,203

